

**Appel à projets Ecoles Thématiques**

**de l'EUR NeuroSchool - 2020**

Dans le cadre de la formation universitaire en Neurosciences, l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) NeuroSchool d’Aix Marseille Université lance un appel à projets pour le co-financement de deux Ecoles Thématiques ayant comme thème principal les Neurosciences.

* **Caractéristiques et critères d'éligibilité**

Le co-financement pourra être utilisé afin de couvrir en partie ou en totalité les frais d’hébergement et de nourriture des participants, la location d’équipements et salles de conférence, ainsi que les frais de mission (déplacement, repas) de certains intervenants (*speakers*).

NeuroSchool allouera ce co-financement jusqu'à hauteur de **15 k€ par projet**, en fonction de la durée de l'évènement proposé (minimum 3 jours), qui devra se dérouler à Marseille. Le co-financement ne sera pas versé au(x) organisateur(s), mais les frais seront couverts par NeuroSchool sous présentation de factures. NeuroSchool ne couvrira pas directement les frais d’inscription.

Chaque école thématique ouvre droit à des crédits ECTS pour les doctorants d’Aix Marseille Université qui y participent et NeuroSchool fournira un certificat de présence aux participants.

Les demandeurs doivent fournir, **avant le 22/03/2020**, un synopsis de la formation incluant :

* Le titre de l'école thématique.
* Les objectifs pédagogiques et le type d'évaluation mis en œuvre.
* Les dates (dans la période du 01/06/2020 au 31/12/2020) et le lieu de l’école thématique.
* L'audience ciblée et le nombre de participants attendus, en précisant le nombre de places éventuellement réservées aux membres de la communauté NeuroSchool (étudiants en master ou en doctorat).
* Un budget prévisionnel, incluant les autres sources de financement.
* Les membres du comité d'organisation et leurs laboratoires de rattachement.
* Les intervenants envisagés.

**Adresse pour l'envoi du dossier :** neuroschool-candidature@univ-amu.fr

Pour vous aider à monter le dossier, [utilisez notre guide des événements subventionnés.](https://neuro-marseille.org/wp-content/uploads/2020/01/neuroschool-guide-des-evenements-subventionnes-2020.docx)

* **Procédures et critères de sélection**

Les dossiers reçus dans les délais fixés ci-dessus et satisfaisant aux critères d’éligibilité seront examinés par NeuroSchool. La décision sera validée par le comité de direction de NeuroSchool.

Dans un **délai de 30 jours** suivant la clôture de cet appel à projets, une notification sera envoyée au(x) candidat(s). Dans le cas d’un avis favorable, un courrier mentionnant le montant de la subvention accordée sera envoyé au(x) lauréat(s).

La sélection des dossiers sera fondée sur les critères suivants :

* Respect des critères d’éligibilité énoncés ci-dessus.
* Objectifs de l’école.
* Pertinence du thème de l’école vis-à-vis des Neurosciences.
* Qualité scientifique du programme : originalité des thèmes abordés, qualification des orateurs.
* Envergure nationale et/ou internationale.
* Visibilité attendue pour NeuroSchool.
* Participation des étudiants d'Aix-Marseille Université (AMU).
* Un bonus sera donné aux écoles qui impliquent plusieurs laboratoires/instituts d’AMU ou qui se feront en partenariat avec une ou plusieurs universités du consortium d’université civique européenne\*.

*\**AMU est associée à sept universités européennes (l'université d'Athènes en Grèce, l'université de Bucarest en Roumanie, l'université libre de Bruxelles en Belgique, l'université autonome de Madrid en Espagne, l'université de Rome- la Sapienza en Italie, l'université de Stockholm en Suède, l'université de Tübingen en Allemagne) pour un projet commun d'université civique européenne.

* **Engagements associés au parrainage**

Le ou les organisateur(s) de l’école s’engage(nt) à mentionner le soutien de NeuroSchool (projet nEURo\*AMU référence ANR-17-EURE-0029), notamment sur tous les supports de communication produits dans le cadre de l’école.

Le parrainage pourra éventuellement inclure l’insertion de documents NeuroSchool dans la pochette des participants.

Le(s) demandeur(s) de la subvention s’engage(nt) à transmettre à NeuroSchool, au plus tard deux mois après la fin de l’école, les documents produits à l'occasion de l’école, ainsi qu'un résumé grand public pour le site internet de NeuroSchool.